

2021 SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

En 2020, nous avons fait FACE auprès de **361** bénéficiaires malgré la situation sanitaire.

La Fondation Agir Contre l'Exclusion est habilitée à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage (cf. arrêté du 22/12/20, publié sous n°0314 au JORF le 29/12/20). Outre la part de 87% allouée à l'enseignement, vous pouvez désigner votre club **FACE Val de Marne** comme bénéficiaire, à hauteur de 30% des 13% restants.



FACE à notre responsabilité éducative, des actions concrètes pour :

- favoriser la mixité professionnelle ;
- faire découvrir les métiers ;
- ouvrir les perspectives d'orientation...



Fidèle à sa vocation de « connecteur à l'entreprise »

les entrepreneur.es de FACE Val de Marne sont allés au contact de plus de

2800 jeunes

Val-de-marnais.es depuis 2014.

Entreprises, **ENGAGEZ-VOUS** pour l'égalité des chances !

Vous pouvez choisir de verser jusqu'à 30% de ce solde de 13% à FACE VAL DE MARNE.

L'usage de votre contribution T.A. par FACE Val de Marne



2020 16 ateliers au bénéfice de **337** collégien.nes dans 7 collèges REP.

2021 Organisation de « spot-contacts » entre jeunes et professionnel.le.s en activité, pour éveiller les vocations des actifs de demain.



2020 2 sessions de parrainage professionnel pour **24** jeunes suivi.es pendant 6 mois.

2021 2 sessions escomptant **30** jeunes, avec ateliers collectifs et suivi individuel.



2020 Promotion du dispositif « #1jeune1solution » en soutien au programme "la France, une chance" -

2021 on continue !



2021 aux côtés de la CCI 94, partenaire de la découverte des métiers « Sur la piste des JO 2024 ».

2021 SOLDE 13% TAXE D'APPRENTISSAGE

Modalités d'attribution au profit de 3 étapes clés



1

Choisissez la part à attribuer à FACE, dans la limite de 30% de ce solde.



2

Réglez le montant de l'enveloppe directement et uniquement à la fondation nationale FACE avant le 31 mai 2021 :

- **par chèque à l'ordre de : Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE)**
SmartSide EDF - 4 rue Floréal - 75017 Paris
SIRET n° 398 568 063 00059
- **par virement bancaire :**
IBAN n°FR1144 9000 0202 1985 7005 M93



3

Envoyez le formulaire d'attribution ci-dessous complété avec votre chèque ou un justificatif de virement bancaire par mail :

taxe-apprentissage@fondationface.org, en précisant votre n° de SIRET ainsi qu'un contact.

NB :

pour faciliter la ré-allocation de fonds au profit de FACE Val de Marne, merci de transmettre copie à s.melnikoff@fondationface.org
Tél. : 01 48 52 15 58

Formulaire d'attribution 2021 Solde de taxe d'apprentissage



L'entreprise :

Adresse :

CP Ville :

Siret :

Contact TA :

Fonction :

Tél / Mail :

A l'intention d'attribuer la somme de _____ €
au bénéfice du club FACE Val de Marne

par chèque par virement bancaire

En date du

au titre de la Taxe d'Apprentissage 2021, au profit de ses activités de promotion de la formation technologique et professionnelle initiale et des métiers. Pour mémoire, ces activités donnent droit à une attribution dans la limite de 30% du solde de 13%.

Signature et cachet de l'entreprise :



**Merci de
votre soutien**